

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU CIAS
POUR 2023**
(Page n° 1 / 1)

L'an deux mille vingt-trois le mardi quatre avril à quinze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avoine située 34 rue Marcel Vignaud à Avoine.

Cette convocation est une re-convocation qui fait suite à l'absence de quorum lors de la séance du mercredi vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente dans ce même lieu.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 MARS 2023

PRÉSENTS :

MME G.HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – M. M.PAVY – MME D.TIJOU
– MME B.BACHET – MME M.SIROT – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT absent
MME C.MARCHAL excusée
MME L.VUILLERMOZ absente
MME C.LAMBERT excusée
MME F.HENRY a donné pouvoir à M. D.GODOY
MME F.ROUX absente
M. J.LAMARCQ absent
M. R.GUERIN absent
M. J.BROSSARD absent
M. P.RALLE absent

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME G.HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME C.FROLA

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 10
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 9	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 1	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Mme la Vice-Présidente présente le budget primitif principal du CIAS pour l'année 2023,

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-1 et suivants,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le budget principal 2023 du CIAS comme suit :
- en section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 853 260,00 €
- en section d'investissement, équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de 18 600,00 €

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Pour le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

La secrétaire de séance,
Christelle FROLA.

